

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège, moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 9 FÉVRIER.

On lit dans la *Gazette de Hanovre*, du 8 février : Nous tenons de bonne source que presque tous les fonctionnaires publics ont adressé au cabinet les contre-lettres qui contiennent leur serment de fidélité sans conditions ni restrictions. Et, comme l'avait annoncé dernièrement un article inséré au *Mercure de Westphalie*, cette nouvelle est vraie surtout pour le serment prêté par les membres de la magistrature d'Osnabrück.

— On écrit de Cronstadt, le 24 janvier :

Hier, 31 minutes et demie après huit heures du soir, nous avons éprouvé un tremblement de terre effrayant qui a duré une minute et 3 secondes et a plongé les habitants de notre ville dans la plus grande terreur.

Les bâtiments, les constructions de tout genre, ont éprouvé un balancement semblable à celui d'un ballon ; les objets placés sur les tables, sur les armoires, furent jetés à terre ; les murs se crevèrent, plusieurs centaines de cheminées, des pignons de maison, des toitures en grand nombre, etc., furent renversés ou s'écroulèrent avec un fracas terrible. Une porte de la ville, construite il y a peu d'années, se fendit entièrement, et sa toiture fut renversée et jetée sur le pavé. Des bâtiments presque neufs et fortement construits furent ébranlés et endommagés ; un grand nombre de demeures sont devenues inhabitables.

L'hospice militaire, le magasin de secours et la manutention où tous les fours se sont écroulés, la caserne et plusieurs grandes habitations particulières ont éprouvé des avaries considérables. Les habitants dont une partie se tenait dans leurs maisons et une autre partie fuyait dans les rues, attendaient dans des transes horribles la fin de ce phénomène de la nature. Par tout les rues sont couvertes de débris de tuiles, de pierres, qui se sont détachés des maisons. Quelques secousses dans la direction de l'Ouest à l'Est étaient si violentes que notre ville serait devenue sans faute un monceau de débris, si ces secousses se fussent prolongées. Il y avait lutte terrible entre les éléments ; un bruit épouvantable et furieux mugissait sous terre, le firmament qui était sercin peu de minutes auparavant se couvrit d'un brouillard épais et l'air était agité et comme en convulsion, la montagne dite *Capellenberg*, située dans le voisinage menaçait de s'écrouler avec un bruit semblable au tonnerre. (*)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 12 FÉVRIER.

Dans la séance de la chambre des communes de samedi, M. Plumtree a annoncé qu'il proposerait dans la séance du 22 un bill pour une plus stricte observation du dimanche et pour empêcher tout commerce ce jour-là.

— Le testament de lord Eldon a été ouvert, on dit qu'il couvre 70 pages in-folio. Sa fortune déclarée s'élève à 700 mille livres sterling indépendamment de ses grandes propriétés foncières.

(1) Le 23 janvier, un tremblement de terre s'est fait sentir à Lemburg, en Autriche, il n'a occasionné que peu de dommages. Le même jour à Odessa, on a éprouvé un très fort tremblement de terre qui a duré 67 secondes, en deux secousses ; beaucoup de maisons ont été endommagées. Le 2 février, un tremblement de terre assez fort s'est également fait sentir à Schoenheide. Il n'a pas occasionné de grands dégâts. Vers la même époque, Gibraltar a aussi éprouvé une assez forte secousse de tremblement de terre.

FEUILLETON.

UN PREMIER AMOUR.

Par une de ces tristes soirées de novembre qui vous enveloppent de leur manteau lumineux et glacé, vous auriez pu remarquer, dans la rue Notre-Dame de Lorette, une vive clarté perçant à travers les rideaux de mousseline d'une fenêtre située au quatrième étage. Cette lueur inaccoutumée était produite par la flamme pétillante d'un feu digne des plus froides nuits de janvier, et par une fastueuse profusion de lumière. La pièce qu'elles étaient destinées à éclairer faisait partie d'un de ces délicieux appartements de garçon qu'on ne trouve que dans le quartier de la *fashion*, et dont l'élégance et le confort sont loin de réveiller l'idée peu poétique des logements aériens réservés spécialement aux habitants célibataires des pays ultrarapontains. La chambre dont nous parlons avait une physionomie particulière, dont le trait distinctif était un luxueux amas de meubles *moyen-âge*, de curiosités artistiques, et de bagatelles ruineuses, charmantes à voir, impossibles à décrire, c'était, en un mot, le boudoir, le réduit mystérieux d'un parfait dandy. Là, trois jeunes gens, couchés, plutôt qu'assis sur de longues chaises à dossier renversé, les jambes étendues vers la cheminée, un cigare à la bouche, savouraient, de temps en temps, la liqueur parfumée qui sortait toute bouillante d'une vaste théière. Les exhalaisons mélangées des feuilles odorantes de pekaou et de latakiah formaient au tour des lumières une atmosphère épaisse qui les faisait ressembler de loin à de pâles étoiles noyées dans les vapeurs d'une nuit brumeuse. La pluie, emportée par le vent qui tourbillonnait sur les toits, fouettait avec force contre les croisées.

Il y avait longtemps, sans doute, que nos trois jeunes gens étaient là, à en juger par l'heure avancée de la nuit et par l'abatement que

— On écrit de Portsmouth, le 11 février : Le bateau à vapeur le *Messenger* est arrivé hier de Dublin, ayant à bord les troupes d'artillerie commandées par le colonel Wylde et le major Stewart, destinées pour le Canada. Le *Messenger* devait se rendre à Woolwich, mais la mer était tellement houleuse qu'il a été obligé de jeter l'ancre sur notre rade.

Le vaisseau le *Russell* de 74 canons, stationné en ce moment dans la Méditerranée, a reçu l'ordre de transporter des troupes au Canada. (Idem.)

FRANCE. — PARIS, LE 13 FÉVRIER.

Le *Moniteur algérien* du 3 février publie une ordonnance royale du 15 janvier, rendue sur le rapport du ministre des affaires étrangères, portant pour article unique :

« L'Exequatur accordé le 24 août 1837 au sieur Garavini, en qualité de consul des Etats Unis à Alger, est retiré. »

M. Garavini avait été choisi par Abd-el-Kader pour son *oukil*, ou représentant à Alger, et il a fait tout récemment une excursion au camp de l'émir.

— On lit dans l'*Eclair* de Toulon, du 7 :

« Une lettre d'Alger, apportée par le *Cerbère*, que la violence des vents d'est a poussée à Marseille, annonce qu'Abdel-Kader a fait exécuter plusieurs schicks qui étaient allés à Alger pour s'assurer si le traité de la Tafna les plaçait sous la domination de la France ou sous celle de l'émir.

« Cette démarche a été considérée par lui comme un acte de trahison que la mort devait punir. Par voie de représailles les autorités françaises ont fait arrêter et emprisonner quinze indigènes qui, résidant sur le territoire de la France, étaient allés visiter Abdel-Kader. Parmi eux était le Mustapha-Ben-Charay, ancien rahja de Blida. »

— Un horrible assassinat a été commis à Montvillers, près de Bolbec. Un vieillard nommé Lecompte a assassiné sa femme à coup de barre de fer. Pour faire disparaître les traces de son crime, il avait placé le cadavre la tête sur le feu, puis était sorti en disant qu'il venait de trouver sa femme dans le feu. Les époux Lecompte en étaient à leur troisième mariage chacun.

DERNIÈRES NOUVELLES DU CANADA.

Les journaux américains jusqu'au 16 janvier, sont arrivés par le Havre. Les avis de Buffalo annoncent que les Anglais continuent leurs opérations contre l'île de la Marine, mais il n'y avait pas encore eu de résultat jusqu'au 14. Le général américain Scott faisait tous ses efforts pour maintenir la neutralité. On dit que les insurgés de l'île de la Marine avaient 1,400 hommes et 31 pièces de canon. Mackenzie avait été arrêté par les autorités américaines, puis mis en liberté sous caution de 5,000 dollars.

Voici le rapport adressé au colonel Jones par le colonel Mac Nab, sur la destruction du bateau à vapeur américain la *Caroline*, à Schlosser :

« J'ai l'honneur de vous annoncer, pour l'information de S. Exc. le lieutenant gouverneur, qu'ayant reçu l'avis positif que des pirates et des rebelles, à Navy, Island, avaient acheté un bateau à vapeur, la *Caroline*, pour faciliter la tentative d'invasion de ce pays, et étant confirmé dans mes renseignements lier, par la présence de ce bateau dans l'île (sous les couleurs anglaises), je me suis décidé à m'en emparer,

trahissaient leur posture et leur visage. La conversation, d'abord animée et bruyante, s'était insensiblement ralentie. Peu à peu les cigares s'éteignirent, les mouffes et le pekaou furent oubliés ; les yeux se fixèrent sur le feu, qui ne jetait plus qu'une lueur tremblante, et nos trois amis restèrent absorbés dans cet état de torpeur où l'on semble ne plus exister que par la pensée. Aucun d'eux cependant ne paraissait disposé au sommeil.

Ces jeunes gens étaient aussi différents de caractère que de figure.

Emile, le plus âgé, touchait à la maturité. La rareté prématurée de sa chevelure, je ne sais quelle précoce vieillesse dans son langage et dans ses manières, montraient qu'il avait fait un rude apprentissage de la vie. Son sourire dédaigneux et railleur, un certain mélange de finesse et de fierté dans le mouvement presque imperceptible de ses lèvres contractées et dans l'expression inquiète de son regard, trahissaient un profond dégoût des hommes et des choses.

— Parbleu, s'écria Gustave, en se levant brusquement comme un homme qui sort d'un profond assoupissement, nous voilà aussi impassibles que les célèbres modèles du signor Curtius, avec leurs grands yeux sans mouvement sur leur figure sans vie, ou que ces déplorables chevaliers, frappés de léthargie par la baguette d'une magicienne ; et que déjà (ô prodige !) je sens, pour la première fois, la parole expirer sur mes lèvres et ma langue embarrassée refuser son service.

— Par ma foi, répondit Emile, en relevant lentement la tête et passant la main sur ses yeux comme s'il fût poursuivi par une vision, tu as dit plus vrai que tu ne pensais ; j'étais effectivement sous le charme de je ne sais quel enchantement qui me représentait des objets et des événements que je m'efforçais en vain d'oublier. Cette nuit sombre, ce vent qui gémit et cette pluie battante m'ont reporté malgré moi vers une circonstance encore peu éloignée et dont le souvenir est inséparable d'une irrésistible et profonde émotion.

et ayant envoyé le capitaine Drew, de la marine royale, il a accompli cette tâche périlleuse avec un équipage de volontaires et avec la plus grande bravoure. A cause du rapide courant, il a été impossible de conduire le bâtiment ici, et il a été en conséquence nécessaire d'y mettre le feu. Son pavillon est en mon pouvoir.

A. N. MAC NABB.

« P. S. Nous avons eu deux hommes blessés, et les pirates ont à peu près un pareil nombre de tués.

« Quartier général de Chippewa, 30 décembre 1837. Les dernières nouvelles de Buffalo, qui est voisin de l'île de la Marine, sont du 14 janvier. A cette date tout était dans le même état. Il paraît que MacNabb avait quitté Chippewa ; on ignorait si c'était une ruse de guerre.

Le bruit avait couru à Washington que le général Jackson était mort, mais ce bruit ne s'était pas confirmé.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 13.

La rente est restée pendant toute la bourse dans la stagnation la plus complète. Il n'y avait point de séance à la chambre des députés, et aucune nouvelle politique n'ayant circulé, les spectateurs se sont abstenus de toutes espèces d'affaires ; le 5 p. c. ouvert à 109 50 est descendu à 109 40, puis il est resté à ce taux.

Le 3 p. c. n'a eu qu'un seul cours 79 60, tantôt offert, tantôt demandé ; la rente de Naples est restée également sans affaires à 98 95 au comptant.

Il y a eu une hausse assez prononcée sur les actions de la Banque de Belgique qui sont restées très demandées à 1500. On recherchait aussi les Actions Réunies à 1085 et 1090. Cette hausse était motivée par l'annonce de la faveur accordée aux porteurs de ces actions d'obtenir au pair des actions de la société des Charbonnages de Bray, Haurage et Boussol.

Les lots d'Autriche étaient assez fermes à 300.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne, 10 février :

Le colonel de Lassausaye est enfin arrivé ici avec 100,000 francs qu'il a pu arracher au gouvernement de Madrid. Il a ordre avec cet argent et des assurances de chercher à faire reprendre le service de la légion anglaise ; s'il ne peut pas y réussir, il paiera aux légionnaires un à compte qui pourra s'élever à trois mois de solde.

On apprend que les christinos ont évacué Balmaceda après en avoir détruit les retranchements. Les carlistes sont entrés sur le champ dans la place, et une partie de leurs bataillons se sont mis à la poursuite de la garnison. Le chef d'état-major carliste et le général du génie travaillent déjà à rétablir les fortifications ; cette position sera gardée ; on la considère comme très importante, et l'on ne comprend pas ce qui a pu déterminer Espartero à détruire les retranchements ; les christinos se sont retirés sur Villarcayo. La garnison de Villarcayo de Mena doit évacuer cette place.

Le bruit court que la fiction de Basilio, forte de 10,000 fantassins, 800 cavaliers et 5 pièces d'artillerie, suit la route de Grenade.

— Nous recevons de Madrid une pièce curieuse qui a été mise en circulation dans quelques réunions de la capitale. Ce document, qui est très probablement apocryphe, est signé par MM. Villiers et Latour-Maubourg ; les cours d'Angleterre et de France s'y engagent à faire les démarches nécessaires pour engager les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, à se joindre à elles pour arrêter d'un commun accord les bases et les conditions d'un arrangement indispensable au maintien de la paix générale.

— Si j'ai bien l'intelligence de cette sorte de phraséologie sentimentale, reprit Gustave avec une gravité moqueuse, cela se traduit ainsi en langage vulgaire : J'ai une passion malheureuse.

Allons, héros infortuné, raconte nous tes malheurs. Quand cela ne servirait qu'à chasser le sommeil qui commence à m'engourdir, j'en aurais une vive reconnaissance, et je te promets, en retour, la plus lamentable histoire que tu aies entendue raconter à ta nourrice.

— J'y consens, répondit Emile, mais à une condition, c'est que vous écouterez mon récit, quel qu'il soit, sans interruption et avec une déférence au moins apparente pour des pensées et des sentiments qui me sont chers. Rides peut être à vos yeux, je ne puis les révéler qu'à la condition qu'ils seront respectés.

Ces propositions ayant été acceptées de part et d'autre, Gustave et Adolphe se blottirent dans le fond de leur chaise avec l'attitude de gens qui se disposent à écouter ; Emile s'avança sur les bords de la sienne, passa la main dans les boucles de sa chevelure blonde, et commença ainsi :

— Je venais d'atteindre ma dix-huitième année, et de terminer, sous la direction d'un vieil oncle, l'éducation la plus incomplète et la plus irrégulière qui ait jamais été infligée de par la routine et l'université à une organisation éminemment impressionnable. Mon oncle était un ancien abbé ; professeur émérite de l'académie de Toulon, il avait traduit pendant vingt ans, pour la gloire du docte corps et l'éducation poétique des jeunes Toulousains, quelques satires d'Horace, les égogues de Virgile et plusieurs livres de l'*Enéide* ; d'après une précieuse édition universitaire devenue fort rare aujourd'hui et soigneusement purgée du scandaleux épisode de Didon. Ce qui fut cause que je sus bientôt par cœur toute cette délicieuse histoire d'amour, dévorée clandestinement dans une édition de contrebande. Si vous joignez à cela plusieurs discours de vicé-

Aussitôt que les plénipotentiaires seraient réunis, les cents des représentants signataires de ce document se feront un devoir de provoquer les mesures convenables pour arrêter l'effusion du sang, et obtenir immédiatement de part et d'autre une entière cessation d'hostilité.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 14 FÉVRIER.

M. le comte Le Hon, ambassadeur belge près de S. M. le roi des français, est arrivé à l'hôtel de Belle-Vue.

— A propos de la mort de Mlle Engler, le *Courrier Belge* a publié les lignes suivantes :

« On fait courir le bruit qu'une demoiselle, atteinte de la rougeole, est morte après avoir pris une poudre homéopathique; ce bruit est si généralement répandu et avec des versions si singulières que nous attendons pour les faire connaître que la vérité se fasse jour; dans tous les cas, il serait à désirer, pour savoir à quoi s'en tenir sur la valeur de ces bruits, qu'une explication franche et loyale fût publiée par l'auteur de cette prescription. »

Un de nos amis M. le docteur Varlez, qui a traité Mlle Engler, vient de passer à notre bureau, pour nous engager à inviter le public à suspendre son jugement pendant quelques jours sur la note du *Courrier belge*. M. Varlez se propose d'exposer le fait dans tous ses détails, et de prouver d'une manière positive que l'homéopathie est complètement étrangère à ce fatal événement.

M. Varlez ne peut s'occuper aujourd'hui de cette relation, ayant deux enfants gravement malades, l'un d'une rougeole et l'autre d'un typhus qui laisse peu d'espoir. (*Indépendant*.)

On écrit d'Anvers, 13 février :

Hier s'est présenté de nouveau devant le tribunal de commerce de cette ville un porteur de 74 actions Gallo-Russes. Ne se contentant pas des 500 fr. par action et des intérêts commerciaux de cette somme que la cour d'appel avait adjugés au sieur Kennis, le sieur Criquillon a assigné MM. Bischoffsheim, baron Ozy, Terwagne-Vandewiel et Gheysens, savoir le premier comme personnellement responsable à faire transférer au nom que le requérant indiquera et avec jouissance depuis le 1^{er} janvier 1837, pour la rente russe et depuis le 22 mars suivant pour la rente française, 74119000 d'une rente de 475,000 francs et à payer incontinent la même partie que dessus dans la somme de 149,654 étant la retenue faite sur les intérêts affectés au capital pour la première année et non distribués à primes avec les intérêts sur cette partie depuis l'assignation; les autres trois assignés, en leur qualité de commissaires conservateurs et dépositaires en nom des rentes précitées pour compte des porteurs, à exécuter ledit transfert sur le pied qui vient d'être indiqué.

Pour le cas où le tribunal adjugerait ses conclusions, le requérant demande subsidiairement au sieur Bischoffsheim le paiement de la somme de 252 fl. P.-B. pour chaque action, et formant le capital versé pour ladite action et les intérêts commerciaux de cette somme depuis l'époque du versement.

M^e Vander Ton, pour le demandeur, ayant persisté dans ses conclusions, M^e Jacobs pour le premier assigné et se fondant sur l'arrêt de la cour d'appel du cinq février dernier, propose une exception fondée sur la chose jugée; pour les seconds assignés demande à ce qu'ils soient mis hors de cause.

M^e Vander Ton demande maintien en cause des seconds assignés comme dépositaires; quant à l'exception du ter. assigné, il demande qu'elle soit jointe au fond pour y être fait droit par un seul jugement. Le tribunal ayant admis cette conclusion par jugement rendu séance tenante, M^e Jacobs déclare vouloir se réserver son droit d'appel contre ce jugement et n'avoir reçu d'autres instructions que de prendre les conclusions dont il a donné lecture avant le prononcé de ce jugement.

M^e Vander Ton aborde alors l'exception proposée ainsi que le fond et conclut au rejet de ladite exception et à l'adjudication de ses conclusions introductives d'instance. Le tribunal a tenu la cause en délibéré pour prononcer à une audience ultérieure.

ion, l'histoire ancienne d'après Rollin, et quelques notions générales de géographie, vous auriez une idée assez exacte de mes richesses classiques à la fin de ce que mon oncle appelait le cours de mes études.

— La maison de mon oncle, continua Emile, était située à l'extrémité d'un petit village, au pied d'une chaîne de montagnes en amphithéâtre, couronnée par l'habitation la plus considérable du lieu. Cette habitation, que les bons villageois appelaient le château, soit par considération pour le propriétaire, soit qu'ils ne connussent réellement rien de plus digne de ce nom, n'avait pourtant d'aristocratique que sa position. C'était une charmante maison neuve qui s'élevait blanche et coquette du milieu d'un bouquet de sapins, comme une jeune fille montrant au haut d'un arbre sa figure épanouie et riante, pour regarder au loin dans la campagne. De ce plateau, la vue embrassait un immense bassin arrosé par deux eaux de la Durance.

Le propriétaire de cette jolie habitation était un brave colonel de l'empire, qui, sauf le culte obligé pour la mémoire du grand homme, n'aimait dans le monde que deux choses : sa fille et sa collection de roses. Ces deux passions se partageaient sa vie. Sa fille, à l'époque dont je parle, pouvait avoir quatorze ans. C'était un de ces gracieux enfants aux formes encore indéfinies, aux joues rosées, aux blonds cheveux abandonnés; naïve et coquette, tour à tour triste et ricuse. Son père, pour résumer en un mot les plus doux sentiments de son cœur, l'avait nommée Rose, et il devait ainsi à cet innocent artifice de la tendresse paternelle la jouissance des plus délicieux quiproquos. L'éducation de Rose avait été confiée à une amie de sa mère qui, en mourant, l'avait priée de la remplacer auprès de son enfant. Madame Morel, veuve et sans fortune, avait accepté, un peu par intérêt personnel et beaucoup par dévouement à la mémoire de son amie, la position subalterne de gouvernante dans la maison du colonel. Insensiblement les grâces, les progrès et les vertus de son élève lui firent oublier toute préoccupation fâcheuse, et ses soins maternels furent payés par une entière confiance et une tendresse touchante.

Lloyd bruxellois (trois heures).— Nous avons à consigner chaque jour un redoublement de faveur pour la grande majorité de nos valeurs nationales, et aujourd'hui il y a eu des fluctuations qui nous étaient inconnues jusqu'ici. Fonds de l'Etat 5 p. c. 102 1/8 beaucoup d'argent par suite de la hausse (4 p. c.) de Paris, 4 p. c. 93 5/8 Société Générale titres en nom fl. 802 A, certificats au porteur émission de Paris 1702 A; Société de Mutualité recherchée 1130 (113) A; Société Civile 1457 50 (115 3/4) A; 1160 (116) P; Banque de Belgique 175 1480 (147 1/2 148); Actions réunies 1051 25 (105 1/8) A, 1052 50 (105 1/4) P; Banque Foncière deux espèces d'obligations cotées 107 50 (101 3/4) A, mais demandées à la clôture à 1020 (102); Raffinerie Nationale en hausse 1135 (113 1/2) A; Sarslongschamps 1340 (134) A; quant aux actions du charbonnage Hornu et Wasmes, bien que l'on offre 1320 (125) fr. plus haut que la veille, il a été impossible de s'en procurer, la cote porte ce prix (132) A, mais les preneurs auraient volontiers payé 1350, s'il y avait eu des vendeurs; les Levant du Flénu ont obtenu une hausse plus forte, cotés hier 1410 (141), on a fait aujourd'hui 1500 (150) restent demandés au dessus de ce prix.

Les actions du Chemin de fer de Cologne faites à 1116 sont ainsi demandées pour des parties assez fortes.

L'actif espagnol n'a pas beaucoup varié, on était après la cote 18 3/8. L'interception des communications télégraphiques avec Anvers nuit aux négociations de cette valeur.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINS.

L'huile de colza était plus offerte ce jour à terme, elle a donné lieu à quelques affaires, il y a désir de vendre de l'huile de lin à terme; les tourteaux recherchés. Rien en graine de colza ni de lin, les détenteurs tiennent ferme.

LIÈGE, LE 15 FÉVRIER.

DE LA MAGISTRATURE ET DU BARREAU EN BELGIQUE.

Un juriconsulte, dont le nom était resté complètement inconnu jusqu'à présent, vient de publier, dans la *Gazette des Tribunaux*, qui se décalque à Bruxelles, un article sur la magistrature et le barreau en Belgique, probablement décalqué, à son tour, sur les tablettes de quelque juriste français.

Il nous est impossible de dire, au juste, quelle est la profession de cet habile Aristarque de Palais, mais s'il faut en juger par le peu de bien qu'il dit de notre magistrature, et par tout le mal qu'il dit de notre barreau, nous croyons que M. Laurent, tel est son nom, est un jeune et superbe avocat dont le talent est indignement méconnu par d'anciens collègues. M. Laurent joue admirablement le national et manie le pronom personnel nous avec une aisance et une dextérité qui feraient supposer qu'il est réellement Belge; mais il y a tant de journalistes à Bruxelles et même en province, qui, malgré leur origine étrangère, se *belgient* de leur propre autorité, que depuis long-temps on ne saurait plus attacher à ce mot nous le sens naturel qu'il comporte, et que, pour croire à la nationalité de M. Laurent, il nous faudrait un certificat en due forme de l'autorité municipale, constatant qu'il est réellement né parmi nous.

Quoiqu'il en soit, laissons de côté la question de *légitimité*, et occupons nous, non de l'homme, mais de son œuvre. M. Laurent entre en matière par un éloge simple, grave, vrai surtout, de l'intégrité et de l'indépendance de nos magistrats. Mais ce n'est là qu'une précaution oratoire. Après ces généralités bienveillantes, M. Laurent descend aux spécialités, qui deviennent, sous sa plume, un objet de vive critique, et passe en revue nos principaux corps judiciaires.

La cour de cassation, dit-il, maintient son rôle. Les arrêts sont en général bien rendus; si elle casse rarement, c'est toujours avec raison. On peut toutefois lui reprocher de mettre peu d'activité dans ses travaux. On désire plus de zèle et plus de soin. Les rapporteurs tiennent trop long-temps les affaires, et n'expriment pas toujours leurs pensées avec netteté et précision. Il arrive même que les rapports ne sont que la reproduction littérale de la requête et du mémoire en défense. Cela accuse un esprit paresseux ou peu capable d'analyser un pourvoi.

Nous avons souvent entendu adresser ce dernier reproche à la cour de cassation; il se peut donc qu'il soit fondé, et que, sous ce rapport, M. Laurent ait raison. Mais il s'éloigne évidemment de la vérité en accusant nos magistrats de montrer peu d'activité et de zèle. Nous tenons de source certaine qu'il n'existe point d'arrêté à la cour de cassation.

M. Laurent s'écarte bien davantage encore de la vérité dans le jugement qu'il porte sur nos cours d'appel.

Selon lui, nos trois cours d'appel ne peuvent être rangées sur la même ligne. La cour de Bruxelles l'emporte, sans con-

L'affection, un peu excessive peut-être, qu'elle avait vouée à son enfant d'adoption était mêlée d'un sentiment d'orgueil bien naturel. Il est impossible d'imaginer rien de plus gracieux, de meilleur et de plus pur que cette jeune fille au cœur d'ange. Je la rencontrai régulièrement à l'église, tous les dimanches, le matin et dans le milieu de la journée. Elle était ordinairement accompagnée de madame Morel. Je m'accoutumai bientôt si agréablement à ces espèces d'entrevues publiques qu'elles devinrent pour moi comme des rendez-vous. Je ne vivais véritablement qu'un jour par semaine, les autres n'étaient qu'une longue nuit remplie de rêves tristes ou gais suivant les impressions de la journée. Rose semblait préoccupée de la même pensée, bien que peut-être elle ne s'en fût pas rendu compte. Je la devançais toujours à l'église où j'étais placé non loin d'elle, de manière à pouvoir la regarder à mon aise, sans être remarqué. Dès qu'elle arrivait, nos yeux se cherchaient mutuellement et nous parlions alors cette langue muette que la nature enseigne aux amans, et dont ils ont seuls l'intelligence. Les moindres circonstances de la cérémonie sainte, les chants religieux, les prières du prêtre, le silence même, étaient pour nous autant de moyens de communications intimes. Si la voix pure de Rose se mêlait timidement à la grave psalmodie du chœur, je sentais mon ame s'élever avec elle, et quand venait mon tour d'entonner le saint verset, je croyais répondre aux paroles d'un ange.

Cette intelligence du cœur, ce genre de l'amour, poursuivait Emile en regardant fixement ses auditeurs, ne sont pas seulement un admirable phénomène, mais ils sont encore dans leurs résultats, quoiqu'on en dise, les puissances les plus vives et les plus réelles. Au reste, cette mystérieuse intimité de nos ames fit bientôt place à un ordre d'idées et de sensations toutes nouvelles.

Je n'oublierai jamais qu'un jour, comme nous entrions en même temps dans l'église, nos mains se rencontrèrent, pour la première fois, dans le béatifier. Je tremblai comme si Dieu lui-même m'avait touché, et je vis

trépidité, sur les cours de Gand et de Liège. Ses arrêts, dit-il, sont ordinairement bien motivés, et offrent peu de prise à la cassation; mais il n'en est pas de même des arrêts de la cour de Liège;

On n'y trouve ni science ni raisonnement!

Voilà qui est un peu fort! Ainsi les arrêts de la cour de Liège sont détestables! Ainsi la cour de Liège n'est composée que d'ignorans et d'imbécilles! Merci! Nous ne savons où M. Laurent a été puiser les élémens de sa conviction; mais nous avons de fortes raisons de croire que M. Laurent n'a jamais lu un arrêt de la cour de Liège. M. Laurent ne produit aucune preuve à l'appui de son dire; il aurait été convenable cependant, pour justifier une telle opinion, de citer quelques-uns de ces détestables arrêts, et de démontrer, par leur examen, qu'il ne s'y trouve, en réalité, ni science, ni raisonnement. Mais M. Laurent s'est bien gardé d'en agir ainsi.

Pour nous, qui sommes d'un avis contraire à celui de M. Laurent, nous lui dirons, avec tout le respect que l'on doit à un juriconsulte qui jouit d'une aussi grande réputation, qu'il s'est laissé mystifier par quelque plaideur désappointé; et comme son opinion est d'un grand poids, et que la cour de Liège tient beaucoup à ce que M. Laurent puisse se démentir sur son compte, nous prions M. Laurent de vouloir se donner la peine de lire quelques arrêts de la cour de Liège. Pour lui faciliter cette tâche, nous lui indiquerons, entre autres, les arrêts suivans, que nous choisissons parmi les plus récents :

Arrêt sur la question de savoir si l'enfant naturel, reconnu par jugement, a droit aux biens de sa mère, conformément à l'art. 757;

Arrêt dans l'affaire Arnould sur une question transitoire du plus haut intérêt;

Arrêt sur le cens d'arène entre les exploitans de Belle-Vue et les aréniers de Gerson-Fontaine;

Arrêt sur la question de savoir, quel est le point de départ du délai de l'appel des jugemens par défaut, contre avoué,

Arrêt dans l'affaire d'ordre des créanciers de Lannoy. Nous pourrions citer une foule d'autres arrêts non moins remarquables, mais nous nous nous bornerons à ceux-ci, parce que nous ne voulons pas, en prolongant la liste, imposer à M. Laurent un travail qui serait au-dessus de ses facultés.

Nous ne le renverrons pas non plus aux recueils d'arrêts qui se publient en Belgique. Il arrive trop fréquemment que, dans l'exposition des causes, les faits sont tellement dénaturés, et les questions si inexactement posées, que les magistrats qui ont été appelés à les juger, ne se retrouvent plus dans les comptes rendus (1). Nous conseillons donc à M. Laurent de venir assister aux débats de quelque cause importante, s'il tient à acquérir des notions justes sur la valeur des décisions judiciaires de la cour d'appel de Liège; nous lui garantissons que ce ne serait point du temps perdu pour lui, et qu'il rapporterait, d'une semblable excursion, un peu moins de morgue, un peu plus de circonspection, et surtout une instruction plus étendue que celle qu'il paraît posséder.

M. Laurent prétend qu'en tête des pourvois contre la cour de Liège figure généralement la violation de l'art. 7 de la loi du 20 avril 1810. Ce moyen est tiré, comme on sait, du défaut de motifs. M. Laurent ignore sans doute que l'invocation de l'article 7 est de *formule* et qu'elle figure en tête de presque tous les pourvois. La cour de Liège a d'ailleurs adopté pour principe, dans les arrêts portant confirmation, d'être brevis dans l'énonciation des motifs. Ce principe est fondé sur ce que les jugemens rendus par les tribunaux inférieurs, entre autres par les tribunaux de Tongres, Arlon, Burenoude, Dinant, sont en général très bien motivés; et sur ce qu'elle ne veut pas, en se montrant trop disposée à réformer les motifs de ces jugemens, bien rendus au fond, jeter une espèce de déconsidération et de biane sur l'œuvre des premiers juges. Cette conduite nous paraît très sensée, et nul, avant M. le juriconsulte Laurent, n'avait songé à en faire un reproche à la cour de Liège.

C'est à la cour de Liège, dit M. Laurent, que la statistique attribue le plus d'arrêts cassés. Cela est possible; mais pour que M. Laurent ne se montre pas trop surpris de ce ré-

(1) Il serait à désirer que les rédacteurs de nos recueils d'arrêts prissent pour modèle l'ancien *Journal du Palais*. C'est un conseil que donne en général, aux arrélistes, le savant Troplog.

Rose pâlit et chancela. Elle alla s'agenouiller précipitamment sur la pierre, et pria beaucoup plus long-temps qu'à l'ordinaire. Je ne sais ce qu'elle passait en elle; mais quand elle releva la tête, deux larmes brillantes tremblaient au bord de ces longues paupières.

Souvent l'impatience me portait à la rencontre de Rose, mais à une distance telle, que j'étais toujours de retour à l'église devant elle. La pensée seule de sa venue me jetait dans une agitation inexplicable, et lorsqu'au détour du sentier, j'apercevais floter son voile blanc, c'étaient des battemens de cœur à briser ma poitrine, et des mouvemens de sang à me faire tourner la tête. Quelquefois, à défaut de madame Morel, elle venait accompagnée d'une femme de chambre. Alors je m'enhardissais à poursuivre ma route, en passant résolument à côté d'elle; puis je m'amusais, au retour, à marcher sur ses traces; j'aspirais avec volupté l'air qu'elle avait respiré, et si, par hasard, je découvrais quelque branche du buisson, tremblant derrière elle, j'accourais m'emparer avec des baisers du rameau qu'avait touché sa robe ou son voile.

Un jour, je vis briller je ne sais quoi de blanc sur la lisière gazonnée du sentier. Je m'approchai... C'était un livre de prières... Sur le haut de la première page, il y avait écrit : Rose... Porter à mes lèvres ce nom chéri fut mon premier mouvement, le second fut de courir après elle pour lui rendre ce qu'elle venait de perdre. Une réflexion subite m'arrêta. Je pensai que, ce livre une fois rendu, tout était fini entre elle et moi, et, dans cette supposition, je voulais du moins le bénir le plus long-temps possible du bonheur que je devais au hasard. Je décidai que le livre ne serait rendu que le dimanche prochain. J'eus ainsi le temps de réfléchir à ce que je voulais dire et d'aviser au moyen de prolonger l'entretien qu'ensuivrait et d'en obtenir un autre. Du reste, le courage me manqua pour me présenter à l'église aux yeux de Rose, détenteur d'un objet que je savais lui appartenir. Ce jour et les suivans furent employés à l'examiner, le palper et le caresser dans toutes ses faces. Mais ce que je devrais surtout avec d'indiscrètes transports

sultat, nous lui ferons observer, toujours avec le même respect que l'on doit à ses vastes connaissances et à la rectitude extraordinaire de son jugement, que l'on est très processif chez nous, que les pourvois abondent, et que les diliges, dans le ressort de la cour de Liège, sont plus nombreux, par exemple, que dans le ressort de la cour de Gand.

La multiplicité des pourvois porte M. Laurent à croire que les juriconsultes sont peu communs sur les bords de la Meuse. Eh, Monsieur Laurent, pourquoi donc restez-vous sur les bords de la Dyle? Un juriconsulte tel que vous, vaut dix des nôtres! Accourez donc vite et venez leur apprendre leur métier!

Arrivé à l'examen de la composition des parquets, M. Laurent s'exprime ainsi: Le parquet de la cour de cassation nous présente des hommes de talent et des réquisitoires bien faits. Cependant, pour être juste, nous devons dire, que les réquisitoires n'offrent ni l'érudition de ceux de Merlin, ni la force de raisonnement de ceux de Dupin.

Ici, nous prions encore humblement M. Laurent de lire avec quelque peu d'attention, les réquisitoires de M. Plaisant, Defacqz et Decuyper dont la plupart sont des chefs d'œuvre d'érudition et de logique, et souvent même de diction correcte et concise.

Nous lui indiquerons spécialement: Le réquisitoire de M. Plaisant sur la question de savoir si les arrêts rendus par la haute cour militaire sont susceptibles de cassation; son réquisitoire en cause Gondry contre le ministre des finances, sur la question d'indemnités réclamées par un maître de poste, en vertu de la loi du 19 frimaire an VII; son réquisitoire sur la question des bénéfices simples, et enfin celui qu'il a prononcé sur la question de l'applicabilité du code pénal aux meurtres, coups et blessures résultant du duel.

Nous dirons encore à M. Laurent, qui paraît ignorer cette circonstance, que la plupart des arguments que M. Dupin a fait valoir, dans son réquisitoire sur la question du duel, ont été puisés dans le travail de M. Plaisant.

Aux yeux de M. Laurent, les parquets des cours d'appel offrent également des hommes d'un vrai mérite. Le service civil y est satisfaisant; mais le service criminel n'est pas toujours bien rempli. Nous ne savons pas si le service criminel, aux cours de Bruxelles et de Gand, laisse à désirer; mais ce que nous savons, c'est que, depuis la révolution, ce service a toujours été bien rempli à la cour de Liège. MM. Dewandre et Lecocq se sont constamment acquittés de cette partie de leurs fonctions, non seulement avec un zèle digne des plus grands éloges, mais encore avec un incontestable talent. Si les parquets des cours royales comptent peu d'orateurs, en revanche on y trouve des spécialités, ce qui, dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice, est tout aussi précieux.

Pour prouver la vérité de sa dernière assertion, M. le juriconsulte Laurent, a laissé échapper cette étrange phrase: Toutes les fois qu'un accusé appartiendra à la classe moyenne ou aura de l'instruction, sa condamnation sera difficile, quelles que soient les charges qui s'élèvent contre lui.

Ceci n'est plus une insulte exclusivement adressée au parquet; mais c'est une indigne calomnie lancée contre la justice du pays; nous défions M. le juriconsulte Laurent de prouver ce qu'il avance; nous le défions de prouver que jamais les officiers du parquet aient eu égard, dans l'accomplissement de leurs devoirs, au rang de l'accusé; nous le défions de prouver que jamais le jury, quels que soient les vices de son organisation actuelle, se soit laissé influencer par une semblable considération.

On a vu, s'écrie M. Laurent, des acquittements scandaleux. Sans doute, on en a vu, mais n'en voit-on point partout? Mais ces acquittements doivent-ils être attribués soit à l'inhabileté des officiers du parquet, soit à la partialité du jury, comme l'insinue M. Laurent? Mais ces acquittements ont-ils été prononcés en faveur d'une classe déterminée de citoyens qui jouirait du privilège de la presque impunité, comme le fait entendre encore M. Laurent? Non, mille fois non, et celui qui le soutient calomnie sciemment la magistrature et le jury.

C'étaient ces caractères que je contempiais pour la première fois, qu'une main chérie semblait avoir tracés pour moi. Il y avait des moments où je m'agenouillais devant eux, disant à ce nom adoré... tout ce que j'aurais voulu dire à celle qui le portait. Le livre était, au reste, plein d'une admirable onction et de la plus ardente charité. Il y avait pour titre: Dieu est l'amour le plus pur. J'ajoutai ces mots avec mon crayon: Aimer ce qu'il y a de plus semblable à Dieu sur la terre, la grâce et la bonté, c'est donc se rapprocher de la divinité. Aimer, c'est donner et recevoir un bonheur qui élève et rend meilleur... Les anges sont des anges qui aiment. J'écrivis mon nom au bas de ces lignes.

Je revis Rose le lendemain, et je cherchai vainement, en lui remettant le livre que j'aurais tant voulu conserver, ces phrases et ces mots à double entente et que j'avais préparés pour lui exprimer mon amour, sans être compris de la femme qui l'accompagnait. J'avais perdu la mémoire avec la présence d'esprit. Elle me remercia avec un embarras visible, et je m'éloignai triste et découragé. Pour comble de malheur, mon oncle vint le soir même dans ma chambre, et m'annonça qu'il venait d'obtenir pour moi une bourse au séminaire de Saint Sulpice, dont un de ces amis était directeur. Mon départ était fixé au lendemain. Après m'avoir félicité sur un bonheur aussi inespéré, mon oncle m'embrassa tendrement et me souhaita le bon soir.

L'étonnement et ma timidité naturelle m'ôtèrent la faculté de répondre. Mon oncle m'avait d'ailleurs élevé dans un si grand respect pour ses moindres volontés que la force m'aurait manqué pour résister à un désir qu'il eût été inutile de combattre. Je passai la nuit à former mille projets contradictoires, et le jour me trouva livré aux mêmes incertitudes. Toute la journée, je rôdai autour de l'habitation de Rose, espérant que le hasard me fournirait l'occasion de la voir et de lui parler. Je m'introduisis la nuit dans le jardin, où je restai les yeux fixés sur les fenêtres jusqu'à une heure fort avancée. J'allais me retirer, la mort dans l'am-

Nous examinerons dans un prochain numéro l'opinion de M. Laurent sur le barreau.

On écrit de Namur, le 13 février: Hier, la proposition de la réforme électorale, a été rejetée par 8 voix contre 4 dans notre conseil de régence. Ont voté contre: MM. Zoude, Daler, de Labeville, Polet, Bodart, Rops, de Garcia, Douxchamps. Pour: MM. Waudelet, Bau-chau, Braas et Themon.

CONCERT DE M. WANSON.

C'est samedi prochain, 17 février, qu'aura lieu le concert de M. Wanson fils. On voit, par l'examen du programme que nous donnons aujourd'hui, que cette soirée promet un double attrait au public: nous entendrons plusieurs morceaux de musique inédits, de la composition du bénéficiaire, et ensuite M. Wanson père, dans un grand solo pour le violon, de la composition de M. de Bériot. Les amateurs de musique saisiront cette occasion pour témoigner au jeune compositeur l'intérêt bien mérité qu'ils prennent à ses nouvelles productions, et pour le remercier aussi des moments agréables qu'il leur a déjà procurés et de ceux qu'il leur prépare pour l'avenir. Nous avons vu avec plaisir le nom de ce jeune artiste figurer dans plusieurs programmes de soirées musicales qui se donnent à l'étranger; c'est un encouragement accordé au talent de M. Wanson, et nous ne doutons pas que notre public ne s'y associe en assistant à la soirée de samedi prochain.

THEATRE.

Notre scène chôme de grands opéras, et c'est en quelque sorte une bonne fortune lorsque nous voyons exécuter, avec bonheur, un acte ou deux d'une œuvre remarquable. Hier, nous avons eu le premier acte de Guillaume Tell. M. Berton était chargé du rôle d'Arnold, M. Hermann du rôle de Tell. Ça été pour ces deux jeunes artistes une heureuse occasion d'y faire apprécier leur talent. M. Berton a montré du goût, de la chaleur; son chant a été articulé de manière à être compris par toute la salle; nous aimons à signaler ce progrès, parce que le défaut d'articulation est un reproche qui peut être adressé chaque jour à la plupart de nos artistes. M. Hermann a été très bien dans Guillaume Tell. Nous ferons cependant remarquer qu'il s'est laissé entraîner par trop de vivacité dans le dernier récit; le rôle de Tell n'est nullement en dehors, au fer, acte; il doit être au contraire presque toujours concentré.

Les chœurs ont bien marché, la prière surtout. Les cors ont exécuté, dans la coulisse, l'air de chasse, avec beaucoup de justesse et de nuance. M. Ferdinand a su modérer l'accompagnement, et malgré la bruyante orchestration du beau duo, nous avons parfaitement compris tout le chant de notre jeune ténor, dont la voix, comme on sait, n'est pas forte.

Le solo de violoncelle, joué au commencement de l'ouverture, a laissé beaucoup à désirer. Il faut que les musiciens chargés d'exécuter les solos à notre théâtre le fassent convenablement. Avis à notre chef d'orchestre.

Tilff, le 14 février 1838.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

C'est stimuler la bienfaisance des autres, que de signaler ceux qui se distinguent par cette vertu: je dois à ce titre soulever le voile de l'anonyme dont ne cesse de se couvrir depuis tant d'années Mme. de Grady de Brialmont, née de Jacquet. Cette année, comme les précédentes, cette respectable dame a fourni à vingt ménages de la commune de Tilff, vêtements, couvertures, chauffages et argents dans ces saisons rigoureuses. M. Gérard, curé de Tilff, chaque année est le dispensateur de ces dons généreux. Puisse cette bienfaitrice dame trouver beaucoup d'imitateurs! Agréez, etc.

Un habitant de Tilff.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Jeudi 15, abonnement suspendu, au bénéfice de Mme. Stevens, la première représentation de MARI à la VILLE et la FEMME à la CAMPAGNE, vaudeville nouveau en 2 actes, par M. Varin. — La 1re. représentation de l'AMBASSADICE, opéra comique en 3 actes, musique d'Auber. — SANS NOM! ou DRAME et ROMANS, vaudeville en un acte.

ANNONCES.

SAURETS doux pleins, chez PERET, rue Ste. Ursule.

A LOUER pour le premier Mars prochain, Une BELLE MAISON de CAMPAGNE, avec cour, jardin et bosquet, située au Laveu. S'adresser à M. FORGEUR, avoué, rue d'Amay.

lorsqu'une croisée s'entrouvrit, et j'en vis tomber quelque chose que le vent emportait. C'était une feuille de papier sur laquelle je lus ces mots:

« J'ai souvent rêvé, en pensant à vous, les mystères que vous avez écrits sur mon livre de prières. Cependant je ne sais pourquoi je suis si triste depuis hier... Je vais prier Dieu pour vous et pour moi. »

Je m'enfuis, éperdu d'amour et de désespoir, en songeant à la surprise et peut-être à la douleur qu'allait causer ma disparition subite à ce cœur rempli d'un sentiment si pur!

Le lendemain matin mon oncle m'accompagna à la ville. Au moment de partir, je me jetai à ses genoux en fondant en larmes. J'allais tout avouer. — Va, mon enfant, me dit-il, Dieu t'accompagnera et te ramènera bientôt vers moi.

J'arrivai au séminaire en proie à une tristesse profonde et déterminé à en sortir à la première occasion. Je n'avais laissé personne dans le village à qui je pusse me confier et demander des nouvelles de Rose... J'étais d'ailleurs étranger à Paris et les lettres adressées aux séminaristes étaient toujours lues préalablement par le directeur. Cette pensée redoubla mon chagrin. Je fus bientôt assez malade pour être placé dans l'infirmerie... Deux mois se passèrent ainsi, pendant lesquels je ne reçus de lettres que de mon oncle... Un jour le directeur me fit appeler dans son cabinet. Votre santé, me dit-il, me paraît nécessiter un prompt retour dans votre famille. Voici, d'ailleurs, ajouta-t-il en me présentant un paquet décaqueté, des lettres dont la teneur rend impossible votre retour dans cette maison. — J'allais aussitôt préparer mon départ. Le paquet contenait deux lettres, l'une de madame Morel, l'autre de Rose avec son livre de prières. Madame Morel m'annonçait que, sur l'avis de médecins, elle venait enfin d'avouer la cause du chagrin qui l'avait brisée. Madame Morel ajoutait: « Elle a parlé trop tard, son secret l'a dévorée; mais rien n'est désespéré si vous revenez promptement. Le colonel est disposé à tout. »

SOIERIES, SCHALLS, MODES ET NOUVEAUTÉS, RUE VINAVE-DILE, N° 606.

M^{ME} BEAUJEAN-BAYET A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir, une FORTE PARTIE DE Mousselines-Laine, A DES PRIX TRÈS BAS; Également des SOIERIES UNIES EN TOUS GENRES, ainsi qu'un nouvel envoi encore de SCHALLS CACHEMIRE et SCHALLS INDOUS. Elle a mis en vente, en-dessous du prix, QUANTITÉ DE COUPONS. 250

BELLES VENTES D'IMMEUBLES ET DE BEAUX MOBILIERS

DE FERME, Par le ministère du notaire FLECHET de Warsage; savoir: LE 22 FÉVRIER 1838.

Chez Th. HEYNEN, à Fournon le Comte, de vaches, genisses et MOBILIERS.

LE 23 FÉVRIER,

Chez M. LEERS, bourgmestre à Berneau, de 11 PIÈCES DE TERRE, PRAIRIES et 2 granges, situées sous Bombaye, Fournon le Comte et Warsage.

LE 24 FÉVRIER,

Chez J. SMEETS à Fournon le Comte, de plusieurs pièces de terre, situées dans cette commune.

LE 26 FÉVRIER,

Chez M. JANSEN, menuisier, à Fournon le Comte, d'un beau mobilier.

LE 27 FÉVRIER,

Pareille vente chez le sieur BOVY, menuisier, à Dalhem.

LE 28 FÉVRIER,

Pareille vente chez le sieur G. JANSSEN, menuisier à Berneau.

LES 1, 2 ET 3 MARS,

Chez le sieur L. SWYNEN, et la veuve MAITRE, fermiers à Souvré, près Visé, de plusieurs bons chevaux, vaches, genisses, cochons, et tout ce qui garnit une bonne ferme.

LES 6, 7 ET 8 MARS,

Pareille vente chez le sieur LOYENS, fermier à Snauwenberg, sous Fournon le Comte.

LE 9 MARS,

Chez FABRY à Warsage, d'effets mobiliers.

LES 12 ET 13 MARS,

A la ferme de M. de BONHOME, à Oetgraeven, sous Fournon le Comte, de plusieurs bons chevaux, vaches, genisses, moutons, cochons, tout ce qui garnit une bonne ferme, ainsi que plusieurs poêles, fers, chaudrons et autres ferailles neuves. 246

La lettre de Rose était ainsi conçue:

« J'ai appris que vous alliez devenir prêtre... et les prêtres ne doivent aimer que Dieu... Pourquoi avez-vous écrit ces choses sur mon livre de prières? On me dit qu'il est encore temps, et que, si vous venez bientôt, nos ames seront réunies pour toujours... Venez vite; car je crains que mon ame ne s'en aille. »

PS. Je vous envoie mon livre de prières, afin que, si vous venez trop tard, vous disiez ici-bas les mêmes prières que je dirai pour vous dans le ciel. »

En cet endroit la voix d'Emile trahit une émotion profonde. Il s'arrêta un instant, en passant la main sur ses yeux. Adolphe et Gustave se rapprochèrent de lui avec intérêt. Emile continua:

— Deux jours après la réception de ces lettres, je gravissais seul, à pied, le sentier qui conduisait à l'habitation du colonel. La nuit était sombre, la pluie tombait par torrents et le vent gémissait tristement dans les arbres. Je frappai vivement à la porte du château. Après quelques instans, j'entendis des pas dans la cour:

— Qui demandez-vous à cette heure, dit une voix derrière la porte.

— Le colonel.

— Il est parti.

— Et sa fille? ajoutai-je en tremblant.

La porte s'ouvrit lentement, et une femme se jeta dans mes bras: c'était madame Morel.

— Où est Rose? m'écriai-je en la repoussant.

— Avec les anges, répondit-elle.

Emile s'arrêta de nouveau, et demeura quelque temps la tête cachée dans ses mains. Ses deux amis gardèrent un morne silence.

— Pauvre Emile! dit Adolphe en lui serrant affectueusement la main.

VENDREDI 16 FÉVRIER 1838, A DIX HEURES, le Notaire PAQUE procédera, pardevant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, à la VENTE aux ENCHÈRES SANS AUCUNE RÉSERVE,

D'UNE MAISON

Avec Cour, Caves et Tannerie derrière, sise à Liège, rue des Tanneurs, N° 89, joignant à MM. Deveux et Sauvage. 115

LE LUNDI 19 FÉVRIER ET LES JOURS SUIVANTS, A 9 HEURES DU MATIN,

IL SERA PROCÉDÉ

En la maison mortuaire de feu Mme. CHEFNEUX, sise à Soumagne,

A LA VENTE PUBLIQUE

DES MEUBLES ET EFFETS MOBILIERS

QUI LA GARNISSENT,

Consistant en hautes et basses garde-robes, commodes, secrétaires, tables, chaises, fauteuils, canapés, lits, bois de lit, un clavecin, deux horloges avec leurs caisses, poêles, cuisinière, batterie de cuisine, cuivre, étain et autres; un comptoir, balances et rayons de boutique; un cabriolet, harnais de chevaux et chaînes, quantité d'arbustes, lauriers, geranium, rhododendrum, etc.

ARGENT COMPTANT. 231

GRANDE OCCASION CHEZ M. PHILIPPART, LIBRAIRE AU PALAIS.

Pandectes de Pothier, traduites avec le texte en regard, 24 vol. in-8° à frs. 2. Rolland de Villargues, Dictionnaire du Notariat, 8 vol., à frs. 5 75 n. Duranton, Droit Civil, Bruxel. 1830 37, 11. vol. à fr. 6. Toullier, Droit Civil, Brux., 8 vol. à frs. 4 63. Trolong, à frs. 6 50 le vol. — Thiers, Révolution française, 2 vol., frs. 20. Dictionnaire de l'Académie, édition 1837, Wahlen. 2 vol. n-4°, frs. 21.

LUNDI DIX NEUF FÉVRIER 1838, à neuf heures précises, pour finir en un jour, dans le chantier du sieur L. Delvaux, sur Avroy,

ON VENDRA UNE GRANDE ET BELLE PARTIE

DE BOIS SCIÉS,

SAVOIR:

Une très grande quantité de planches, quartiers, barreaux, feuillots et sonçures en chêne, fort secs, propres à employer de suite, de toute longueur, depuis dix jusqu'à 18 pieds et autres, une très grande partie de wères, terrasses et posselets, de planches et quartiers de hêtre et des planches et lattes de bois blancs; beaucoup de berrons de chêne, de frêne, de cerisier, d'orme et autres; belles planches de sapin, lattes à plafonner, etc., etc.

ARGENT COMPTANT. 22

VENTE D'UN

BEAU TERRAIN

PROPRE A BATIR des Maisons de Campagne, AUBERGES OU CABARETS.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le 2 MARS prochain, à 2 heures, il exposera en vente publique, en son étude, rue Féronstrée, un TERRAIN, situé dans la belle campagne de SOLESSIN, entre Tilleur et les hauts fourneaux, longeant la grand route de Liège à Huy.

Ce terrain sera vendu par parcelles, d'après le plan qui en est dressé, et qu'on peut voir en l'étude dudit notaire, ainsi que les conditions de la vente. 248

VENTE D'IMMEUBLES,

Provenant de la belle propriété qui a appartenu à Mme. v^e de BLIRE, à Flémalle-Haute.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir, que le 1^{er} Mars prochain, à 11 heures, IL VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée.

1^o Un JARDIN de 34 ares (8 verges grandes) entouré de murs en bon état, garnis d'arbres fruitiers avec deux bâtiments dont un propre à faire une maison de campagne.

2^o Une PIÈCE de TERRE contigue 1^{re} qualité, contenant 61 ares (14 verges grandes).

Ces immeubles se trouvent dans une jolie situation, audit Flémalle, longeant la grande route de Liège à Huy. Ils seront d'abord vendus séparément et puis ensemble.

On accordera si on le désire toute facilité de paiement. S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 247

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

GRAND CONCERT qui sera donné le 17 février, par M. Wanson, fils.

PROGRAMME. — PREMIÈRE PARTIE.

- 1. Ouverture, composée et dédiée à M. L. CHRISTOPHE, par M. WANSON, fils
2. Air des deux Reines; chanté par M. MICHEL, amateur.
3. Fantaisie pour deux Hautbois, exécutée par M. REDLICH, professeur au Conservatoire, et M. E. HALLIN son élève.
4. Pot Pourri sur les Huguenots, arrangé pour Harmonie, par M. L. CHRISTOPHE, exécuté par la musique du 9^e régiment de ligne.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1. La Sérénade, à Grande Orchestre, par WANSON, fils.
2. Le Moue, musique de Mayrber, chanté par M. MICHEL amateur.
3. Grand solo pour le violon, par M. de BÉRIOT, exécuté par M. WANSON, père, professeur au Conservatoire.
4. Scènes de Clapison, chantées par MM. TERRY et V... amateur.

TROISIÈME PARTIE.

- 1. Chœur de Bemowski, chanté par MM. amateurs et élèves du Conservatoire.
2. Air de Marino Faliero, chanté par M. TERRY, élève du Conservatoire.
3. Romances de M. WANSON fils, chantés par M. LAFNET.
4. Valse Fantastique, composée et dédiée à la Société Ste. Cécile, par M. WANSON fils, exécutée par la musique du 9^e régiment de ligne.

PRIX D'ENTRÉE 3 FRANCS.

On commencera à 6 heures.

On peut souscrire chez le concierge de la Société d'émulation.

BELLE VENTE D'IMMEUBLES.

LE 23 FÉVRIER 1838, A 10 HEURES DU MATIN.

IL SERA VENDU PUBLIQUEMENT,

Chez M. LEERS, bourgmestre à Berneau, par le ministère de M^e. FLECHET, notaire à WARSAGE,

LES IMMEUBLES DONT LE DÉTAIL SOIT:

A CRÉDIT POUR 5 ANS; SAVOIR:

COMMUNE DE FOURON-LE-COMTE.

- 1. 15 ares 69 cent., 3 v. 12 p. terre au lieu dit: Hoogvoer tenue en location par la Veuve Beers de Mesch.
2. 13 ares 95 cent. 3 v. 4 p. de terre à Kruisgraaf.
3. 13 ares 8 cent. 3 v. terre à Thelengraaf.
4. 21 ares 79 cent. 5 v. terre Op Den Konengraaf.
5. 43 ares 59 cent. 10 v. terre Op Den Kramberg.
6. 21 ares 79 cent. 5 v. terre Op Den Hoogbosch.
Ces 5 pièces ont été tenues en location par Jean Loop.

COMMUNE DE BOMBAYE

- 1. 1. 8 ares 97 cent. 25 v. terre au bois Massart.
2. 34 ares 87 cent. 8 v. terre fond de Mons.
Ces deux pièces ont tenues en location par Gilles Moreau.
3. 17 ares 44 cent. 4 v. terre au Chafour, cultivée par B. D'Inoz.

4. 23 ares 54 cent. 5 v. 8 p. prairie sur les Trix. Cultivée par A. Laval.

5. Une grange à Mons, occupée par Gilles Moreau.

6. Une idem au même lieu, occupée par Joseph Caps.

COMMUNE DE WARSAGE.

1^o 29 ares 42 cent. 6 v. 15 p. terre derrière les prez tenue en location par la veuve Troisfontaines.

Aux conditions à préliminaire et à voir chez le dit notaire. 245

PASTILLES PECTORALES

AU BAUME DE TOLU, d'HAYWARD, de Loudres, avantageusement connues depuis long-temps par leur efficacité contre les Rhumes opiniâtres, la toux, l'enrouement, l'asthme, la coqueluche et autres affections de poitrine et d'estomac. Prix: 2 frs. la boîte, au dépôt, chez M. DAVREUX, pharmacien, place du marché, n° 9, où l'on trouve également les PILULES ÉCOSAISES purgatives d'ANDERSON, à r. 60 c. la boîte, avec l'instruction.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

la Belle Propriété

CHATEAU DE STRIVAY.

SITUÉE COMMUNE DE PLAINEVEAUX.

Cette belle propriété se compose d'un beau château, consistant en grands salons, cabinets, chambres à coucher, écuries, étables, remises, jardins légumier et d'agrément, corps de ferme avec environ soixante bonniers de prairies, vergers et terres à labour.

Tous ces bâtiments sont construits en pierres et briques et couverts en ardoises et sont dans le meilleur état.

Cette vente présente toute sécurité, et l'acquéreur pourra obtenir de grandes facilités pour le paiement du prix.

S'adresser pour voir les conditions, en l'étude de M^e NIHOUL, notaire à Seraing, et placé St. Barthélemi, n. 610, à Liège.

VENTE POUR CAUSE

DE CESSATION DE COMMERCE.

LUNDI 19 FÉVRIER 1838, et jours suivants s'il y a lieu, Il sera VENDU chez Att. DDVIVIER, à la salle de ventes rue Velbruck, N. 452, une très forte QUANTITE de DRAPS de divers couleurs, par pièces et coupons, au gré des acheteurs. 210

BOURSES.

PARIS, LE 13 FÉVRIER.

Table with 3 columns: Instrument/Security, Price, and another Price. Includes items like Cinq pour cent, Trois pour cent, Act de la B de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardoin 1834, Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belq. Empr. 1832, Banque de Belg.

LONDRES, LE 12 FÉVRIER.

Table with 3 columns: Instrument/Security, Price, and another Price. Includes items like 3 1/2 consolidés, Bel em. 1832 C.D., Holl Dette active, Portugal, 5 p.c., Id. 3 p.c., Espagne. Cortés, Différées, Passives, Russie, Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 13 FÉVRIER.

Table with 3 columns: Instrument/Security, Price, and another Price. Includes items like Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée, Billet de change, Sydic. d'amort., Soc. de comm. P. B. nouvelle, Russie, 11 et C. 5, 1829, 5, Insur. au gr. livre, Certif. à Amst., Pologne. l. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive, Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 13 FÉVRIER.

Table with 3 columns: Instrument/Security, Price, and another Price. Includes items like ANVERS. Det. activ., Det. différ., Holl. de 48 mill., HOLL. Dette active, Rente remboursab., Autriche. Métall., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots d. 300., n. 500., BRÉSIL. E. à L. 1834, ESPAG. Empr. 1834, D. diff. 1834, Dit. p. 1834, Dette différ., NAPLES. Cert. Falc., STAT. RO. Lev. 1832, à An. 1834.

CHANGES.

Table with 3 columns: Location, Rate, and another Rate. Includes items like Amst., c. jours, pair, Rotterd., Idem, pair, Paris, Idem, 1/8 av., 2 mois, 5/8 1/2 p., Lond. p. Extr. c. j., 40/4, Francfort, es. jrs, 35 1/2 1/16, 3 mois, 35 5/8, Bruxelles et Gand, 1/8 1/2.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 13 FÉVRIER 1838.

On a fait peu d'affaires à la bourse de ce jour. L'Actif Espagnol ouvert 18 1/4 et reste 18 5/16 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 18 1/4 dont 1 1/2 et argent. Actions de la Banq. Com. d'Anvers 105 et reste 104 3/4 argent au comptant. Brésiliens demandés au comptant à 73 3/4 et 74 cours à terme offerte.

BRUXELLES, LE 14 FÉVRIER.

Large table with multiple columns: FONDS BELGES ET ÉTRANGERS, SUITE DES ACTIONS, CHANGES, ACTIONS INDUSTRIELLES. Includes various financial instruments and their prices.

VIENNE, LE 2 FÉVRIER.

Métalliques, 166 7/8. Actions de la Banque, 1431 1/2.

PLACE D'ANVERS, LE 14 FÉVRIER.

Café. — Environ 400 balles ordinaire St. Domingue ordinaire ont été traitées à 28 cents. Les autres espèces n'ont provoqué que quelques petites transactions pour la consommation. Les autres articles n'ont également présenté aucun mouvement remarquable.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSERT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.